



Restitution partielle de la caution

Par Clmt19

Bonjour à toutes et à tous.

J'ai quitté mon logement le 23/10/25. Mon dépôt de garantie était de 449?. Mon ancien propriétaire m'a envoyé un courrier recommandé avec notamment un document faisant le bilan des sommes retenues sur ma caution et dans ces sommes, il y a un montant de 52.50? correspondant je cite à "main d'uvre 3h30 à 15? de l'heure". J'ai été étonné de ne pas trouver de facture correspondant à ce montant. En lui demandant, il m'a dit qu'il n'avait pas fait appel à une société de nettoyage (car trop chère d'après ses recherches) et qu'il avait fait lui-même le nettoyage qu'il estimait nécessaire. J'en conclus donc qu'il s'est en quelque sorte auto-rémunéré de 52.50? et ce, sans justificatif. Est-ce légal ? Suis-je en droit de lui réclamer un remboursement de cette somme prise sur ma caution ?

Merci d'avance pour votre temps :)

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce n'est pas une "caution", c'est un dépôt de garantie.
Les retenues doivent être justifiées par une facture ou un devis établis par une entreprise.
Si ce n'est pas le cas, vous pouvez contester la retenue, par courrier RAR d'abord.

A lire :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301
[/url]

Par Charles94

Bonjour,

Votre propriétaire est honnête en n'ayant pas fait appel à un professionnel pour nettoyer votre logement. Il suffit qu'il établisse un simple devis et il pourra vous enlever 150 ou 200 Euros sur votre dépôt de garantie.

Donc, si le logement a bien justifié un nettoyage, ce n'est pas dans votre intérêt financier de contester cette somme.

Par yapasdequoi

C'est en effet le revers de la médaille ...
Un devis "officiel" peut être bien plus élevé que la somme réclamée directement par le bailleur.

Par janus2

Il suffit qu'il établisse un simple devis

Bonjour,
Pour qu'il puisse établir lui-même un devis, il faudrait qu'il soit professionnel du nettoyage...

Votre propriétaire est honnête

Bah non, justement, honnête voudrait dire qu'il respecte la loi, ce qui n'est pas le cas ici.

Par yapasdequoi

Soyons précis : Il ne peut pas établir lui-même un devis n'étant pas entrepreneur (ce qui n'est pas certain). Mais il peut le faire établir par une entreprise et il risque d'être plus élevé. C'est un risque, pas une certitude.

Par janus2

Pas évident qu'une entreprise établisse un devis maintenant que le nettoyage a été fait, une entreprise sérieuse viendrait voir l'état du logement pour faire son devis.

Par yapasdequoi

Bien sûr. C'est seulement une hypothèse.